

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 13 janvier 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 13 janvier 2014, à 20 heures, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2<sup>e</sup> étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Est également présent Jacques Brisson, directeur général et secrétaire trésorier.

**2014-01-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 13 janvier 2014, tel que modifié.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2014, tel que modifié :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. LÉGISLATIF**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2013

**4. RESSOURCES HUMAINES**

4.1 Arrivée et départ de personnel  
4.2 Rémunération du personnel électoral

**5. FINANCES**

5.1 Approbation de la liste de déboursés numéro 2014-01  
5.2 Modification de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec Québec-Municipalités

**COMITÉS DE GESTION**

**6. SÉCURITÉ INCENDIE**

6.1 s/o

## **7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT**

- 7.1 Décompte progressif numéro 1 dans le cadre des travaux de pavés au parc postal du projet domiciliaire de l'Encan
- 7.2 Tarification pour le déneigement des chemins d'hiver de la Municipalité de Saint-Télesphore
- 7.3 Stationnement de nuit durant la saison hivernale / réduction de la période d'interdiction

## **8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC**

- 8.1 s/o

## **9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT**

- 9.1 s/o

## **10. LOGEMENTS SOCIAUX**

- 10.1 Nominations de membres au conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation Saint-Polycarpe

## **11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 11.1 s/o

## **12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

- 12.1 Entente de location d'un terrain à des fins d'activités de loisirs et autorisation des signataires

## **13. RÈGLEMENTS**

- 13.1 Projet de Règlement no 130-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

## **14. AFFAIRES DIVERSES**

- 14.1 s/o

## **15. RÉSUMÉ DU MAIRE**

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **17. DIVERS**

- 17.1 Remerciements, réf : guignolée
- 17.2
- 17.3

## **18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2014-01-002**

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2013 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
**ET RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2014-01-003 ARRIVÉE ET DÉPART DE PERSONNEL**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport du mois de décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2014-01-004 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

ATTENDU la possibilité d'une élection partielle le 23 février 2014,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

DE FIXER le taux horaire du personnel électoral à 11 \$ / heure, soit le salaire minimum majoré de 8,25 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2014-01-005 APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS NUMÉRO 2014-01**

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés inscrits à la liste numéro 2014-01;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2014-01 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2014-01-006 MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC-MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant quatre-cent-soixante-douze (472) millions de dollars en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100 %) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

D'APPUYER la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges dans sa démarche de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à l'ensemble des municipalités de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à chacune des M.R.C. du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-01-007

**DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVÉS AU PARC POSTAL DU PROJET DOMICILIAIRE DE L'ENCAN**

CONSIDÉRANT les travaux effectués par Entrepreneur François St-Denis dans le cadre des travaux de pavés au parc postal du projet domiciliaire de l'Encan;

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le décompte progressif numéro 1 de Entrepreneur François St-Denis pour les travaux de pavés au parc postal du projet domiciliaire de l'Encan au montant de 18 000 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 18 000 \$, incluant les taxes applicables, à Entrepreneur François St-Denis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-01-008

**TARIFICATION POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESOPHORE**

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe facture un montant de 1 600 \$ pour le déneigement de la montée Léger à la Municipalité de Saint-Télesphore pour la saison 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2014-01-009**

**STATIONNEMENT DE NUIT DURANT LA SAISON HIVERNALE / RÉDUCTION DE LA PÉRIODE D'INTERDICTION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge excessive la période actuelle d'interdiction de stationnement de nuit durant la saison hivernale, soit du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics estime que la réduction de cette période ne nuirait pas de façon importante aux opérations de déneigement;

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit mandaté à faire une demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin que la période d'interdiction de stationnement de nuit durant la saison hivernale soit établie du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2014-01-010**

**NOMINATIONS DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION SAINT-POLYCARPE**

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme Guylaine Myre, conseillère et Gisèle Baroni, citoyenne au conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2014-01-011**

**ENTENTE DE LOCATION D'UN TERRAIN À DES FINS D'ACTIVITÉS DE LOISIRS ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe utilise une portion du terrain sis au 1162, chemin Élie-Auclair aux fins d'activités de loisirs dont, notamment, la glissade du Mont-Claude;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite renouveler les activités de loisirs au site du Mont-Claude pour la saison 2013 – 2014;

CONSÉDÉRANT QUE l'entente précédente vient à échéance;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à  
signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et  
Monsieur Claude Brouillard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-01-012

### **PROJET DE RÈGLEMENT NO 130-2014 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'une copie du Projet de règlement numéro 130-2014 relatif  
au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été remise aux  
membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à  
laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et  
renoncent à sa lecture,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Projet de  
règlement numéro 130-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des  
élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, s'adresse à l'assistance dans le but de  
communiquer aux citoyens certaines informations, à savoir :

- Élection d'un conseiller au poste numéro 1
- Glissade au Mont-Claude – mesures de sécurité
- Embauches au Centre sportif Soulanges
- Déroulement des réunions des assemblées
- Aménagement des parcs – rencontre avec les citoyens des projets  
domiciliaires
- Tournoi et activités au CSS pendant les fêtes
- Planitaxe – récupération des taxes (TPS/TVQ)

### **MOTION DE REMERCIEMENT**

Une motion de remerciement est donné par le maire Jean-Yves Poirier et la  
conseillère Guylaine Myre à tous les bénévoles qui se sont impliqués lors  
de la guignolée 2013. Neuf équipes de bénévoles ont sillonné les rues de la  
municipalité permettant ainsi de recueillir un montant de 2 073 \$ et une  
grande quantité de denrées alimentaires. Cette motion de remerciement  
s'adresse également à tous les citoyens qui ont donné généreusement lors  
de cette guignolée.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Il répond aux commentaires et aux questions de l'assistance.

Les sujets traités sont les suivants :

- Mont Claude - horaire
- Postes Canada – livraison à domicile
- Compteurs intelligents
- La compagnie Embridge
- Recrutement des employés du Centre sportif Soulanges
- L'argile du frêne
- Aménagement des parcs
- Zone de risque à mouvement de sol
- Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

## **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 13 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,

Le maire,

---

Jacques Brisson

---

Jean-Yves Poirier